



Déclaration de la FSU au CCRA FCA du mardi 13 juin 2023 à Amiens.

La situation sociale nationale nous impacte et le déni de démocratie dont use le gouvernement n'augure rien de bon pour l'avenir. Le report de la retraite à 64 ans est toujours très majoritairement refusé par les salariés du pays et le pouvoir d'achat fond rapidement avec une estimation à 7 % depuis 2 ans de l'inflation. Les fonctionnaires sont une fois de plus méprisés avec l'annonce d'une hausse au 1^{er} juillet de 1,5 % du point d'indice et même si on y ajoute les 5 points d'INM au 1^{er} janvier 2024 ce n'est en aucun cas une réponse acceptable.

Tout cela pèse bien sûr sur les agents exerçant pour la FCA et dans les GRETA.

Un texte présenté au Conseil Supérieur de l'Éducation ce jeudi 15 juin prévoit de pouvoir gréver le FAM des GRETA pour financer un « bureau des entreprises » dans les Lycées Professionnels (LP) et part là même, la politique de démantèlement du lycée professionnel, plaçant de fait le LP potentiellement comme une nouvelle forme de concurrence avec la FCA et les GRETA sur un même territoire.

Sous couvert de développer un réseau d'entreprises spécifique à l'établissement, pour aider les élèves à trouver des lieux de stage (travail déjà effectué en LP avec l'appui des DDF, des Assistant DDF, des enseignants lors des suivis des élèves en entreprise ou des coordos et des CFC dans leur mission de développement), le gouvernement met en place une véritable structure dédiée pour faire entrer l'entreprise dans tous les domaines de la formation du jeune. Les missions très larges viendront directement bouleverser l'organisation générale du lycée et de la FCA sur son aspect administratif mais aussi pédagogique.

Pour la FSU : Quid de l'articulation entre les formations initiales sous statut scolaire, les formations initiales sous statut d'apprenti, et la Formation Continue des Adultes « FCA » ?

Ce qui n'est pas dit explicitement mais certain : ce bureau sera en réalité le bras armé du développement de l'apprentissage dans les EPLE.

Pour la FSU tout est inacceptable, ce qui se passe au LP désagrégé au profit d'un apprentissage favorisé par des aides de l'état sans commune mesure avec les financements de la formation initiale et continue, mais aussi de ponctionner le FAM qui est le fruit du travail des agents des Greta : Le FAM est abondé par un prélèvement en pourcentage sur chaque action de formation et reste donc la propriété exclusive des GRETA. Ce fond est la seule possibilité de faire face à une période de difficulté pour le groupement, financer la formation des salariés ou aider à l'investissement.

La FSU n'a pas oublié les sommes colossales offertes par le gouvernement au secteur privé lors de la crise sanitaire quand pas un euro n'a été trouvé pour les Greta et leurs personnels et précédemment à l'AFPA avec une aide non remboursable de 112 millions d'euros..

Dans l'ordre du jour les bilans des 7 Greta de la région académique, pour lesquels la présentation synthétique est appréciée, nous rappelle l'hétérogénéité de nos territoires.

La dynamique de la métropole lilloise est une nouvelle fois démontrée et la densité de la population du Nord Pas-de-Calais une opportunité. L'académie d'Amiens est à nouveau en retrait, l'Aisne semble poursuivre son redressement, une vigilance est de mise pour le Greta Oise quant à la situation de la Somme les chiffres présentés par la synthèse et l'audit diligenté par l'inspection générale exigeront la plus grande vigilance dans les mois à venir. Une attention toute particulière devrait être portée pour le Greta Grand Littoral qui présente un déficit record pour l'exercice 2022, l'autofinancement chutant de 462 000 à -762 000 euros sur l'année (-264%).

A contrario les excellents résultats du Greta Grand Hainaut nous montre qu'il existe des formes de pilotage plus efficaces qui interrogent sur les organisations au sein des groupements.

La FSU rappelle son mandat pour la nomination de chefs d'établissement dédiés et recrutés sur profil dans les lycées supports.

La FSU s'interroge sur l'absence d'alerte préalable concernant le Greta Grand Littoral et les dialogues de gestion de l'année 2022 n'ont-ils pas permis d'anticiper ce bilan catastrophique et d'initier des mesures d'accompagnement.

Doit-on craindre des conséquences pour les agents de ce Greta ? Et quelles mesures sont prises et quelles perspectives pour 2023 après 6 mois d'exercice pour l'ensemble des Greta.

Pour la FSU, face à ces constats le projet visant l'utilisation du FAM pour financer les futurs bureaux des entreprises nous apparaît totalement inacceptable. Face à l'absence d'une réelle politique de soutien des Greta en difficulté par le ministère le FAM reste la seule mesure d'aide pouvant être apportée aux Greta.

La FSU avait alerté lors de l'harmonisation entre Lille et Amiens sur des différences de traitement en 2020 concernant les CFC. Le reclassement des CFC est désormais terminé et nous félicitons l'administration pour la qualité du travail effectué qui répond à des attentes de longues dates.

La FSU souhaite un bilan global lié au reclassement sur l'académie de Lille. D'autre part nous souhaiterions avoir un bilan social global des CFC contractuels, par genre, indice de rémunération de recrutement et après le reclassement.

La FSU rappelle également son attachement à participer à tout GT lié à l'harmonisation des pratiques RH au sein des Greta pour les personnels formateurs, coordonnateurs, et personnels administratifs.

La FSU remercie l'administration pour la qualité des documents transmis et se félicite des bonnes relations de travail entre la région académique et notre organisation syndicale dans l'intérêt de l'ensemble des personnels et de la Formation Continue des Adultes au sein de l'Éducation Nationale.

